

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 (du 4 septembre au 5 juillet)

Adhésion annuelle obligatoire : 28€/an/famille
Frais de traitement de dossier pour une première inscription : 20€

Accueil de Loisirs du MERCREDI (de 7h30 à 18h30)

➤ **Tarifs abonnements :**

Périodes	T1 (QF < à 300)	T2 (QF de 301 à 600)	T3 (QF de 601 à 900)	T4 (QF de 901 à 1200)	T5 (QF > à 1200)
Par enfant et par jour	13 €	14 €	15 €	16 €	17 €
Du 6 septembre au 18 octobre (7 jrs)	91 €	98 €	105 €	112 €	119 €
Du 8 novembre au 20 décembre (7 jrs)	91 €	98 €	105 €	112 €	119 €
Du 10 janvier au 21 février (7 jrs)	91 €	98 €	105 €	112 €	119 €
Du 13 mars au 17 avril (6 jrs)	78 €	84 €	90 €	96 €	102 €
Du 15 mai au 3 juillet (8 jrs)	104 €	112 €	120 €	128 €	136 €

Formule réservée aux familles utilisant ce service à une fréquence régulière. Nous nous réservons la possibilité de ne pas reconduire les abonnements en cas d'absences répétées. **Seules les absences justifiées dans les 48h par certificat médical seront excusées.**

De même, **les abonnements doivent être réglés au premier jour d'accueil** (date d'échéance), les retards répétés ne donneront plus droit à cette formule.

➤ **Tarifs occasionnels :**

Tarif en fonction du QF	Tarif par enfant/jour
T1 (QF < à 300)	14 €
T2 (QF de 301 à 600)	15 €
T3 (QF de 601 à 900)	16 €
T4 (QF de 901 à 1200)	17 €
T5 (QF > à 1200)	18 €

➤ **Règlement :**

Chèques établis à l'ordre de Familles Rurales.
Règlement en CB via l'espace famille
CESU (CESU dématérialisés à partir de 15€)
Espèces

Toute facture doit être réglée à échéance. Vous avez toutefois la possibilité d'échelonner votre règlement : Dans ce cas, transmettre vos chèques dans les délais impartis, en précisant le mois d'encaissement souhaité inscrit au dos.